Décembre 2020 - n°129

DIETVILLER Bulletin mensuel







SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
À la mairie	p. 2
Saviez-vous que ?	p. 3
Compte rendu du Conseil Municipal	p. 4 à 6
Urbanisme	p. 6
Infos pratiques	p. 7 à 8

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS:

Lucie **GERUM** Le 24 octobre 2020

INFOS MAIRIE

► HORAIRES:

lundi: 13h30 - 19h

mardi : 9h - 12h et 13h30 - 19h mercredi : la mairie est fermée

ieudi: 16h - 18h

vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h samedi : la mairie est fermée

- ▶ Pendant les vacances de Noël, la mairie sera ouverte les lundis et mardis.
- ▶ Renseignements : 03 89 26 88 88
- ► Mail : comdiet@wanadoo.fr
- Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
- ▶ Page Facebook Dietwiller Infos: https://m.facebook.com/infosdietwiller Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

À LA MAIRIE

Bienvenue à Anne-Sophie ISSNER-FURDERER

Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de rencontrer Anne-Sophie à la mairie. Elle remplace Emilie Freyburger. Anne-Sophie a rejoint Annie Devey et Nathalie Geiger au secrétariat, en juin dernier.

Elle était précédemment secrétaire à la mairie de Ueberstrass. Agée de 47 ans et maman de 2 enfants, elle est originaire de Dietwiller. Elle y a vécu jusqu'à son mariage et ses parents habitent toujours le village.

Anne-Sophie est en charge de l'accueil, elle répond au téléphone, traite les demandes d'urbanisme et d'état civil conjointement avec Nathalie Geiger. Elle s'occupe également de la comptabilité (les factures), de la location de la salle des fêtes, des bulletins d'information. Enfin, elle fait le lien avec les associations et assure le secrétariat du SIVU.



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Bonjour à toutes et à tous,

La belle période des fêtes de fin d'année est là ! Puissent ces moments magiques vous apporter du réconfort. Le Bulletin Mensuel nous donne la parole sous la rubrique «TRIBUNE DE L'OPPOSITION». Nous n'avions pas encore utilisé cette rubrique car nous estimons que cet intitulé est négatif et réducteur or nous souhaitons avant tout être des apporteurs d'idées et travailler en complémentarité avec la majorité. Nous souhaitions l'intitulé par «Mot de DIETWILLER AUTREMENT». Cette proposition a été rejetée par l'équipe majoritaire et cela sans vote du Conseil Municipal. Notre amertume est grande et cette attitude peu enclin à l'ouverture n'est pas favorable à une collaboration sereine.

En attendant des jours meilleurs et plus réjouissants prenez soin de vous et de vos proches. Joyeuses fêtes, plein de belles choses pour vous et surtout une excellente année 2021! Les représentants de «DIETWILLER AUTREMENT»

SAVIEZ-VOUS QUE?

La chasse, un régulateur de la faune sauvage



La chasse est une activité parfois décriée. Elle est pourtant encadrée par une règlementation très stricte. Voici quelques éléments d'information sur son rôle...

Une activité très règlementée

Pour pouvoir chasser, il faut être détenteur d'un permis de chasse, louer un ban de chasse et cotiser à un fond d'indemnisation des agriculteurs, pour les dégâts causés par le gibier.

Le chasseur n'est pas libre. Il doit suivre un plan de chasse annuel élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs sous l'égide du préfet. Ce plan indique les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse et dresse la liste des animaux qu'il est autorisé de chasser. Il indique le nombre maximal et minimal, de gibier à prélever, par espèce. Le chasseur a donc le devoir de préserver certaines espèces, mais aussi l'obligation d'en réguler d'autres. Par ailleurs, le préfet peut donner l'ordre d'effectuer des battues, dites « administratives », s'il y a surpopulation de certains animaux, ou si les chasseurs n'atteignent pas les quotas d'animaux à prélever.

Les écosystèmes : un équilibre fragile

L'activité humaine a un impact sur les équilibres des écosystèmes. Certaines espèces n'ont plus de prédateur naturel et disposent au contraire d'une nourriture à profusion dans nos cultures. De plus, avec le réchauffement climatique, nos hivers sont de moins en moins rudes. Les fortes gelées et les épisodes de neige sont en baisse. Le retour de bonnes années en termes de fructifications, apporte une nourriture abondante au gibier, en particulier au sanglier. La reproduction est ainsi facilitée et la mortalité des jeunes est en baisse. Autrefois, la laie mettait bas une fois par an, avec une forte mortalité des marcassins. Aujourd'hui, elle met bas jusqu'à trois fois par an, avec une mortalité de marcassins presque nulle.

Les conséquences de la surpopulation de gibier

Ainsi, la surpopulation de certains animaux sauvages rompt l'équilibre de la nature. Les herbivores en surnombre mangent les jeunes pousses des arbres, empêchant la régénération naturelle de la forêt. Les sangliers provoquent de gros dégâts dans les cultures, sans compter les possibles collisions avec des véhicules lorsqu'ils traversent les routes. Par ailleurs, si on laissait le gibier proliférer, il finirait par envahir nos espaces urbanisés et nos jardins, c'est déjà le cas dans certains secteurs.

Le fond d'indemnisation, auquel les chasseurs cotisent, permet d'indemniser les agriculteurs pour les ravages de leurs cultures, ainsi que ceux occasionnés en forêt. En 2020, à Dietwiller, 10,7 hectares de culture ont été détruits, l'indemnisation s'élève à 9600 euros. Ces indemnisations, au titre des dégâts de gibier, ne cessent d'augmenter d'année en année.

La chasse constitue donc un compromis pour réguler les populations de gibier. Elle contribue à la préservation de la nature et à l'équilibre entre la faune sauvage et les espaces vitaux.

Opération « ILOT DiversiTÉ »

La Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est propose d'implanter 1000 îlots arbustifs dans la région Grand Est.

Le « buisson » est facile à implanter, peu consommateur d'espace et redonne vie à la plaine. La fédération fournit les kits de plantation et conseille sur les lieux et les modalités d'implantation.

Renseignements:

Email: secretariat@fdc68.fr

Tél: 03 89 65 90 40

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 11 décembre 2020 à 20h – Salle des fêtes de Dietwiller

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents: Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPPER, M. Benoit ROELLINGER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés : M. André BECK, procuration à M. Richard LIFBY

Absents excusés sans procuration : Mme Elodie DEMARE En présence de : Mme Marie-Claude SCHULTZ, DNA

Secrétaire de séance : Mme Annie DEVEY

Convocation du 3 décembre 2020 Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du vendredi 30 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Les compétences PLU (Plan Local d'Urbanisme) et RLP (Règlement Local de Publicité) ont été transférées à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au 1er janvier 2020. Lorsqu'une compétence est transférée à la communauté d'agglomération, une évaluation du coût financier correspondant est effectuée et induit un recalcul des ACTP (Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle).

Suite à la CLECT du 8 novembre 2019, le Conseil d'Agglomération de m2A avait fixé les ACTP provisoires 2020. Il avait par ailleurs été décidé que l'année 2020 permettrait d'évaluer les charges transférées dans le cadre du PLU. La CLECT, qui s'est réunie le 6 novembre 2020, a ainsi examiné, l'évaluation des transferts de charges 2020 selon les différentes méthodes et a adopté le rapport qui lui a été soumis. Elle s'est ainsi prononcée en faveur du système d'évaluation du transfert de charges 2020, basé sur le système dérogatoire de 1€ par habitant, avec dégressivité sur 3 ans (2020, 2021 et 2022), tenant compte de la moyenne nette des dépenses réalisées sur les 3 années précédant le transfert (2017 à 2019).

Mulhouse Alsace Agglomération a transmis le rapport approuvé par la dernière CLECT. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de délibérer, à la majorité simple sur l'approbation du rapport de la CLECT du 6 novembre 2020 et la méthode d'évaluation du transfert des charges décrite ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions, 11 voix pour) approuve le rapport de la CLECT du 6 novembre 2020 et la méthode d'évaluation retenue.

4. Indemnité pour un stagiaire au service administratif de la mairie

Un lycéen a effectué un stage de 4 semaines en novembre et décembre au secrétariat de la mairie. Son travail ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une indemnité de 300 €.

5. Groupement de commande pour le contrôle des poteaux d'incendie

Dans le cadre de son pouvoir de police générale et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le Maire a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment les poteaux, bouches et bornes incendie. Il appartient règlementairement à la commune de prendre en charge le contrôle de ces appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour ces prestations, la Ville de Mulhouse propose que les communes membres intéressées de m2A constituent un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations. Ainsi, 24 communes du territoire m2A ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Il est proposé que la Ville de Mulhouse soit désignée coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer et notifier l'accord-cadre. La Commission d'Appel d'Offres Ouvert compétente sera celle du coordonnateur, Ville de Mulhouse. Les bons de commande seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le titulaire retenu, la dépense sera supportée par chacun des membres.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6. Décision modificative du budget 2020

Pour prendre en compte l'ensemble des dépenses d'investissement, il est proposé la décision modificative suivante :

- Dépenses de fonctionnement Charges à caractère général : -17 000 €
- Recettes de fonctionnement : + 17 000 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Dépenses d'investissement : + 34 000 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. Transfert de la compétence eau potable – convention avec Saint Louis Agglomération

Ce point est reporté de l'ordre du jour.

8. Dénomination de l'impasse du lotissement « Clos des deux églises »

Le choix des noms de rues est une compétence du Conseil Municipal. Il est proposé de choisir un nom pour l'impasse du lotissement du Clos des deux églises, situé au nord de la Vieille Tour.

Plusieurs noms sont proposés: Impasse ...du Clos des deux Eglises, Bellevue, de la Colline, des Rossignols, des Faisans, des Hirondelles, St Nicolas, St Wendelin, St Joseph, St Thiebault.

Un vote est organisé.

1er tour : ensemble des dénominations proposées du Clos des deux Eglises : 4 voix, Bellevue : 1 voix, de la Colline : 7 voix, des Rossignols : 1 voix, Saint Wendelin : 1 voix :

2ème tour : Impasse du Clos des deux Eglises : 6 voix, Impasse de la Colline : 7 voix, 1 bulletin blanc ;

Le nom retenu est « Impasse de la Colline ».

9. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération - Transfert des pouvoirs de police : Plusieurs communes se sont opposées au transfert du pouvoir de police administrative spéciale des maires au président de l'agglomération, dans les domaines relevant de la compétence de m2A, à savoir l'assainissement, la gestion des déchets ménagers, la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage et l'habitat. Ce pouvoir de police ne sera donc pas transféré au président de m2A.

Syndicat d'Assainissement de Dietwiller et environ: la dissolution du Syndicat a fait l'objet de délibérations de la part de Saint Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération; elle sera effective au 31/12/2020. En ce qui concerne la commune de Dietwiller, la compétence assainissement sera gérée par le SIVOM de la région mulhousienne, sur la base de la délibération du conseil d'agglomération de M2A du 30 septembre 2019.

Monsieur le Maire remercie le Président du SIA et l'ensemble des délégués communaux qui ont participé aux travaux du Syndicat.

SIAEP (Syndicat d'Eau potable de Schlierbach) : la dissolution du SIAEP est aussi prévue mais ne sera pas effective au 31/12/2020. Monsieur le Maire remercie le

Président du SIAEP et l'ensemble des délégués communaux.

10. Compte rendu des commissions

Commission communication: Bulletin annuel en préparation.

Commission Culture : les manifestations prévues sont annulées ou repoussées.

Commission urbanisme:

- Dossiers en cours, accordés ou refusés ;
- Tiny house: une personne souhaite implanter une Tiny House sur la commune. Il s'agit d'une mini-maison (« tiny » signifie minuscule), fixe ou mobile, avec une ossature en bois et transportable sur une remorque;
- SAGRA Habsheim enquête publique les membres du Conseil Municipal n'ont pas fait de remarques ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Dietwiller : il s'agit de modifier les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui concernent les zones d'extension de l'urbanisation (lotissements).

Cette modification vise à optimiser la voirie des zones AUa1 et AUa2, tout en conservant un développement en deux temps.

La procédure a été engagée par m2A dans le cadre de la compétence PLUi et le dossier de consultation du public sera disponible en 2021 à la mairie de Dietwiller.

Il est rappelé que l'ensemble des documents du PLU sont consultables sur le site de la mairie.

Commission pour l'agrandissement du cimetière : Réunion du 18/11/2020 pour poursuivre l'étude de faisabilité engagée en 2019.

La commission de contrôle de la révision des listes électorales est composée de Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Charles KREMPPER, Benoit ROELLINGER (titulaires) et Michel BOBIN, Elodie GERUM (suppléants). Cette commission, nommée pour 3 ans, doit intégrer des élus de chaque liste et se réunit une fois par an et une fois par élection. Elle est chargée de vérifier les inscriptions et radiations de l'INSEE ou effectuées par les services de la mairie, sous la responsabilité du Maire.

Voirie

- Lotissement du Clos des 2 Eglises : Cheminement piéton en bordure du lotissement du Clos des 2 Eglises et de la rue de Schlierbach
- Rue de la Harth: suite à plusieurs discussions lors de séances du conseil municipal, l'accès à la rue du Bois Doré par la rue de la Harth va être interdit aux poids lourds. Par la même occasion, les priorités sont modifiées, pour ralentir la circulation sur la rue du Bois Doré.
- Rue du Bois Doré: suite à plusieurs plaintes de riverains et d'incidents et vu le gabarit de la rue du Bois Doré, ne permettant pas aux poids-lourds de se croiser, un arrêté d'interdiction de circulation aux poids-lourds non agricoles va être mis en place.

Il est signalé par l'un des conseillers que son entreprise de

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

recyclage utilise actuellement cet accès pour son activité. M. le Maire fait remarquer que l'accès actuel était provisoire jusqu'à ce que le Technopark soit aménagé; c'est dans ce sens qu'un permis de construire avait été délivré en 2005 à l'entreprise de recyclage. Les aménagements du Technopark (zone d'activité Schlierbach-Dietwiller) sont maintenant achevés et permettent l'accès à toutes les entreprises. Les documents d'urbanisme de la commune vont dans ce sens et les aménagements du côté de la zone d'activité sont calibrés pour recevoir les véhicules de toute la zone d'activité en toute sécurité. Le Maire doit en effet veiller à sécuriser l'accès aux entreprises pour leur développement harmonieux. Cette mesure permettra également de solutionner les plaintes des riverains de la rue du Bois Doré contre les nuisances engendrées par l'augmentation du trafic.

Ecole élémentaire :

- Classe verte : en raison de la situation sanitaire, la classe verte prévue en décembre 2020 est repoussée à 2021 ;
- Renouvellement du mobilier d'une classe : remerciements pour le renouvellement du mobilier pour une classe.

11. Divers

Plantation d'arbres : la demi-journée de plantation, initialement prévue en novembre a été repoussée au samedi 19 décembre.

Panneaux « non-fumeur » en convention avec la ligue contre le Cancer : deux panneaux sont affichés aux aires de jeux et plateau sportif et le 3ème sera mis en place à l'aire de jeux de la Valbonne.

Aire de jeux de la Valbonne : Une poubelle et un cendrier seront installés près de l'aire de jeux de la Valbonne. Les

adultes accompagnant les enfants souhaiteraient bénéficier d'un banc qui devra être placé de façon à ne pas gêner les riverains.

Mille îlots biodiversité: la fédération des chasseurs propose la fourniture de plants de haie à des particuliers, des agriculteurs ou des communes, pour créer des ilots de biodiversité, avec une convention pour le maintien de ces îlots.

Remerciements des associations pour le soutien apporté par la mairie : ACL Dietwiller (subvention pour l'achat d'un tour à poterie), ACL Landser, Association de Jumelage et APAMAD.

Remerciements pour les fleurs ou cadeaux pour les grands anniversaires.

Dates des prochains Conseils Municipaux : vendredi 22 janvier 2021, vendredi 19 février 2021, vendredi 19 mars 2021, vendredi 16 avril 2021, vendredi 21 mai 2021, vendredi 25 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

Prochain Conseil Municipal: vendredi 22 janvier 2021 à 20h

URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
PC 20 D 0005	4 impasse du Muhlbach	18/09/2020	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 23/10/2020
DP 20 D 0032	39b rue du Gl de Gaulle	02/10/2020	Construction d'un carport	Accordé le 27/10/2020
DP 20 D 0035	16 rue du Roess	13/10/2020	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé le 27/10/2020
DP 20 D 0036	49 rue de la Pierre Bleue	16/10/2020	Mise en place d'une palissade	Accordé le 30/10/2020
DP 20 D 0037	Route Nationale	19/10/2020	Extension terrasse et construction d'une véranda	Accordé le 30/10/2020
CU 20 D 0016	18 rue du Gl de Gaulle	13/10/2020	CU d'information	Accordé le 02/11/2020
CU 20 D 0017	79 rue du Gl de Gaulle	26/10/2020	CU d'information	Accordé le 02/11/2020
DP 20 D 0039	73 rue de la Pierre Bleue	23/10/2020	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé le 06/11/2020
DP 20 D 0040	21 rue du Roess	27/10/2020	Ravalement des façades	Accordé le 06/11/2020
DP 20 D 0041	21 rue du Roess	27/10/2020	Remplacement du portail	Accordé le 06/11/2020

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ensemble vocal La Barcarolle



L'Ensemble vocal La Barcarolle, dont le siège est à Dietwiller, est un chœur réputé, spécialisé depuis de très nombreuses années dans l'interprétation des chœurs d'opéra et d'opérette. Avec plus d'une centaine d'œuvres à son répertoire, il offre un très large panel d'extraits musicaux provenant des plus célèbres compositeurs de l'époque baroque jusqu'au début du 20ème siècle.

En raison de la pandémie liée à la covid-19, la quarantaine de membres qui le compose a été mise au repos forcé plusieurs mois. Mais l'envie de reprendre une vie sociale et associative s'est fait ressentir. Dans le respect des mesures sanitaires et de distanciation, l'ensemble vocal a repris les répétitions miseptembre, sous l'égide de son directeur Mimo ILIEV. Elles sont suspendues depuis l'instauration du second confinement et reprendront dès que les mesures seront levées. En ligne de mire, des concerts, avec de tous nouveaux projets. Pour se faire, la Barcarolle recrute dans tous les pupitres.

Les répétitions ont lieu le lundi soir de 20h à 22h à la la salle des fêtes de Dietwiller. Vous avez envie de chanter ? Rejoignez-nous !

Renseignements auprès du président Michel ARDIZIO / Tél : **06 79 95 16 48** Courriel : ardiziomichel@evhr.net

Site internet : http://www.labarcarolle.fr

L'Armée de Terre recrute



En 2021, l'Armée de Terre va recruter environ 16 000 jeunes, âgés de 17 ans et demi à 32 ans, sans qualification ou diplômés jusqu'au niveau bac+5. Des postes dans plus de 400 spécialités seront proposés.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chaque jeune recevra une formation militaire et une formation de spécialité.

Renseignements et prise de rendez-vous :

Site internet : SENGAGER.FR

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de

MULHOUSE:

1A rue Vauban - 68100 MULHOUSE

Tél: 03 89 60 51 43

Lundi au jeudi : 09h00-11h45 et 13h00-17h30 Vendredi: 09h00-11h45 et 13h00-17h00

CFT Information and the control of t

Amicale des Sapeurs Pompiers

Les Sapeurs Pompiers passeront à votre domicile pour la traditionnelle vente de leur calendrier les **samedi 9 et dimanche 10 janvier 2021.**

Galerie Barina: Rétrospective Terre - Verre

Exposition des oeuvres de 9 créateurs terre - verre. C'est le mois de Noël, faites-vous plaisir ainsi qu'à vos proches. Remise de 10% et un dessin original de Simone François offert.

Du samedi 5 décembre 2020 au dimanche 28 février 2021 tous les week-ends de 14h à 18h

En semaine, sur rendez-vous au **06 19 46 54 32** Galerie Antoine Barina, 36 rue du Général de Gaulle 68440 Dietwiller



A.P.E.S.A. : soutien psychologique aux entrepreneurs

Les associations A.P.E.S.A. (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) offre un soutien, une aide morale, une écoute aux chefs d'entreprise qui en ont besoin, afin que l'échec ne soit que la première étape d'un rebond personnel ou professionnel.

Dans le Haut-Rhin:

Richard Grangladen : 06 80 14 76 05 Nicolas Schaechtelin : 06 12 71 48 72

apesa68haut-rhin@gmail.com https://www.apesa-france.com/





Circuit des crèches

La Pastorale des Réalités du Tourisme et des Loisirs propose une nouvelle édition du Circuit des crèches, dans les églises de Bruebach, Dietwiller, Landser, Steinbrunn-le-Bas et Steinbrunn-le-Haut. Une permanence sera assurée à l'église de Dietwiller pour permettre

aux visiteurs de venir voir la crèche de Noël.

Dimanche 3 janvier 2021 - 14h00 à 17h00



VOTRE RUBRIQUE					
Service demandé ou offert	date ou période	coordonnées			
Recherche d'une personne pour des travaux ménagers, à Dietwiller	Immédiatement	Tél : 06 78 91 43 33			
Donne deux chats adultes pour adoption	Immédiatement	Tél : 07 81 32 89 50			

INFORMATIONS PRATIQUES



Réseau APA: nouveaux services

Service de livraison de courses à domicile

Les aides à domicile réalisent les achats et leurs livraisons directement à domicile. Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - 03 89 32 78 78

Service de veille et de signalement de toute situation nécessitant une intervention particulière

l'APA veille quotidiennement par téléphone sur les besoins des personnes dans le besoin et signale toute demande particulière aux proches référents pour mettre en place une aide adaptée.

Service de veille - 03 89 32 78 78

Formation, encadrement et accompagnement de toute aide bénévole

Vous souhaitez œuvrer bénévolement au sein d'une mission d'utilité sociale? Le réseau APA vous accompagne dans cet engagement.

Service bénévolat de l'APALIB' - 03 89 32 78 78

Déchetteries



Ouverture en continu les jeudi 24 décembre et jeudi 31 décembre 2020 de 8h30 à 15h00.

Fermeture exceptionnelle le samedi 2 janvier 2021.

Eclairage public

Les candélabres resteront allumés toute la nuit entre le 24 et le 31 décembre

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître,

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le mardi 12 ianvier 2021.

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Collecte des poubelles jaunes

A compter du 1er janvier 2021, les bacs jaunes qui étaient



collectés en semaines paires seront collectés en semaines impaires.



L'ACL organise des sorties ski pour les enfants, le mercredi après-midi, à la station du Markstein.

Infos: contacter Fred Waltzer au 03 67 94 25 25 http://acl-schlierbach-sortiesski.blogspot.com/2020/



Enlèvement des encombrants

déplacer, aura lieu le vendredi 29 janvier 2021.

au plus tard, le mardi 26 janvier 2021 à 17h.

Tél.: 03 89 26 88 88

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se



Appel à candidature pour les prix « Talents d'Avenir »

Le Fond'Action Alsace lance sa 35e campagne de valorisation des « Talents d'Avenir ».

Les prix sont remis dans les catégories suivantes : économique, scientifique et médicale, culturelle et artistique, sociétale (solidarité, insertion, éducation), technologique, sport.

Vous avez un projet et souhaitez participer? Retirez votre dossier de candidature sur le site internet de la fondation : http://fondaction-alsace.com

Date limite de dépôt des candidatures : samedi 6 février 2021 Date de remise des prix : jeudi 24 juin 2021, à Strasbourg.

Don du Sang

Prochaine collecte: le mercredi 6 janvier 2021 à Schlierbach



Promenade du Père Noël annulée

Compte tenu des mesures sanitaires, le Père Noël ne distribuera pas de bonbons dans les rues du village le 24 décembre, mais il compte bien se rattraper en 2021!!